

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 26 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Votants : 14 Procurations : 2

Date de convocation : 19 mai 2025

Date d'affichage : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Sabine THOMAS représentée par Richard FIOL
- Virginie GOVIGNON représenté par Paulette FOURNIER

Objet : Budget principal de la commune 2025 – Vote du budget

Délibération n° 2025-31

Vu la délibération n° 2025-30 ayant pour objet le retrait de la délibération n° 2025-26 du 14 avril 2025 – Budget principal de la commune 2025 – Vote du budget

Vu l'article 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal se voit communiqué avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont il bénéficie au titre de leur mandat de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 705 860.75 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 414 064.18 €

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve le vote du budget principal de la commune de l'exercice 2025.

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

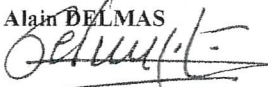
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



28 MAI 2025

Le Maire,

Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 28 MAI 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>